

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 04/06/2009

Réception par le Prefet : 04/06/2009

Publication : 05/06/2009



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2009-8-8-1

Séance du vendredi 29 mai 2009

PROGRAMME E758 LANGUE ET CULTURE REGIONALES AIDES DIVERSES AU THEATRE ALSACIEN

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU la délibération n° 2008/5-8/1 du 11 décembre 2008 relative au BP 2009 « Programme Langue et Culture Régionales 2009 »
- VU la délibération du Conseil Général n° CG 2009-2-1-3 du 26 mars 2009 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

Attribue :

- * au Groupement de Théâtre du Rhin, 147 avenue Aristide Briand 68200 MULHOUSE une aide de 800 € pour sa bibliothèque de pièces de théâtre en dialecte alsacien
- * à l'Association Théâtre et Loisirs d'Aspach une subvention de 500 € pour l'organisation du Festiv'Alsace Jeunes
- * au Théâtre Alsacien de Colmar un soutien de 1 000 € pour le spectacle D' r Hansi

Précise que ces dépenses seront imputées sur le chapitre 65, nature 6574, fonction 28, opération 2009/E758/9999 du budget départemental.

-

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions